



Direction intégration*

La question du père après la reconnaissance en paternité

Intervention de Fatiha MLATI, Directrice de l'intégration

6^{ème} rencontres SOLIPAM - Paris - 19 novembre 2015

** Les activités de la Direction de l'Intégration sont soutenues par l'Union européenne (FAMI), le Ministère de l'intérieur, le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le Ministère de l'égalité des territoires et du logement et ses services déconcentrés et par des collectivités territoriales.*



SOMMAIRE

1. Qui sommes nous?
1. Quelques données sur le PARA : établissement dédié à l'accueil de familles bénéficiaires d'une régularisation de leur séjour en France
2. La paternité en question : constats et problématiques

« Et le père? Regards croisés » -

Intervention : « **la question du père après la reconnaissance de la paternité** »

6^{ème} rencontres SOLIPAM - Paris - 19 novembre 2015

1. Qui sommes nous ?

France Terre d'Asile est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 1970, qui compte aujourd'hui plus de 600 salariés et doté d'un budget prévisionnel en 2015 de près de 65 M€.

1. Promotion auprès de l'opinion et des pouvoirs publics, toutes les activités favorables au **développement de la tradition d'asile et des migrations de droit**, quelle que soit la conjoncture politique et économique.
2. Entreprendre et soutenir toute action en faveur des réfugiés. En particulier, elle participe à **l'accueil des demandeurs d'asile et des apatrides sur le territoire français, des réfugiés reconnus, des bénéficiaires de la protection subsidiaire et temporaire et de leurs familles.**
3. **Favoriser l'intégration des migrants**, et notamment des personnes régularisées, des bénéficiaires du regroupement familial, par toutes actions en faveur de l'accès à l'emploi, au logement et à l'apprentissage du français.
4. Accueillir, accompagner, protéger les **mineurs isolés étrangers.**
5. Développer et participer à toutes **actions d'information et de formation, de conseil, d'audit et d'évaluation externe en France comme à l'étranger** en faveur de la protection internationale et de l'accueil des populations migrantes.
6. Participer à **l'accompagnement et à la réinsertion dans le pays d'origine** des personnes qui souhaitent y retourner volontairement.



Quelques mots sur FTDA

Quelques données sur le PARA

La paternité en question

2. Un établissement spécifique dédié à l'accueil de familles bénéficiaires d'une régularisation de leur séjour en France

- Dénomination : **PARA**
- Date de création : **2007**
- Établissement de type CHRS d'une capacité de **200 places**
- Financement par la **DRHIL Unité 75 – BOP 177** : « Prévention de l'exclusion et insertion de personnes vulnérables » - prix de journée de **22€/jour –13.65 ETP**.
- Hébergement en **logements partagés**, en **diffus** sur **6 départements** franciliens.
- Bénéficiaires d'un **droit au séjour** suite à une **procédure de régularisation**.
- Public orienté exclusivement par le **SIAO insertion 75**.
- Mission centrée sur l'autonomisation par l'**accès aux droits**, à l'**emploi** et au **logement pérenne**.



3. Une surreprésentation des familles monoparentales au sein de l'établissement

Nombre de bénéficiaires entrés en 2014	114 personnes soit 38 ménages
Nombre total de bénéficiaires pris en charge entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2014	306 personnes soit 107 ménages
Nombre de personnes sorties au cours de l'année 2014	110 personnes soit 39 ménages

Composition familiale	nombre	Part	Composition familiale	Nombre	Part
famille monoparentale avec 1 enfant	45	42,1%	Familles monoparentales	89	84,6%
famille monoparentale avec 2 enfants	30	28%			
famille monoparentale avec 3 enfants et plus	14	13,1%			
couple avec 1 enfant	5	4,7%	Couple	15	15,4%
couple avec 2 enfants	5	4,7%			
couple avec 3 enfants et plus	5	4,7%			
Isolé	3	2,8%	Isolé	3	2,8%
Total	107	100%	Total	107	100%

✓ Plus de 8 ménages sur 10 sont des familles monoparentales.

Quelques mots sur FTDA

Quelques données sur le PARA

La paternité en question

4. Une surreprésentation de familles en provenance d'Afrique

Continent	Zone géopolitique	Pays	Nombre de ménages	Pourcentage		
Afrique	Afrique du Sud	Afrique du Sud	1	1%	94,2%	
	Afrique australe	Angola	1	3,7%		
		Comores	3			
	Afrique centrale	Cameroun	23	30,8%		
		Congo-Brazzaville	1			
		Congo R.D.C.	9			
	Afrique de l'ouest	Guinée	5	51,3%		
		Sénégal	4			
		Mali	9			
		Côte d'Ivoire	15			
		Togo	1			
		Mauritanie	1			
		Burkina Faso	1			
	Afrique du nord	Nigéria	19	7,4%		
Tunisie		2				
Maroc		2				
Algérie		4				
	Amérique	Amérique centrale	Haïti	2	2%	2%
	Asie	Asie majeure	Pakistan	1	1%	1%
Europe	Europe du sud	Moldavie	1	2,8%	2,8%	
		Roumanie	2			
Total			107	100	100	

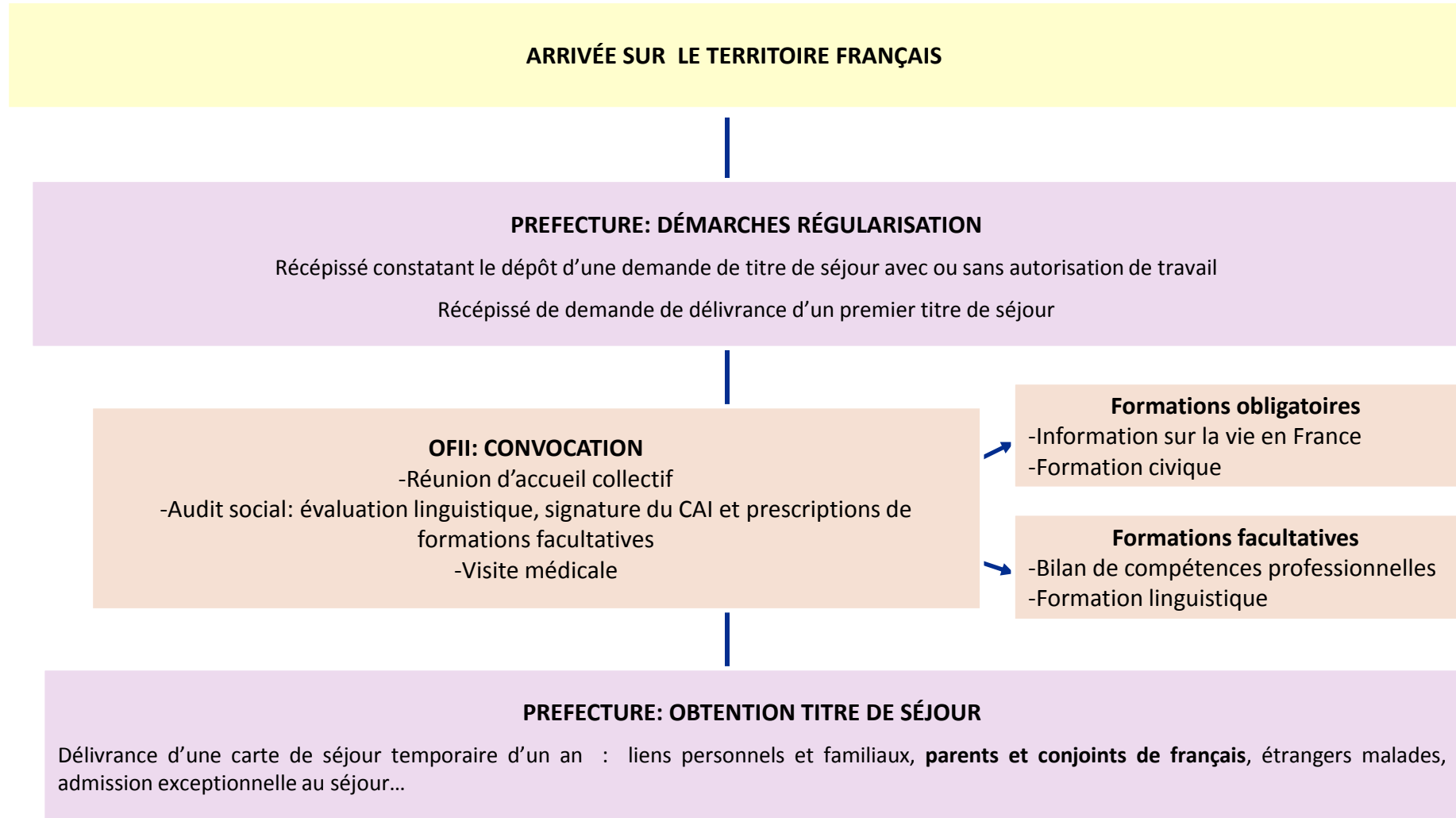
✓ 9 familles sur 10 proviennent du continent africain
dont plus de 50% d'Afrique de l'ouest.

Quelques mots sur FTDA

Quelques données sur le PARA

La paternité en question

5. Le parcours légal du public accueilli au sein de l'établissement



Quelques mots sur FTDA

Quelques données sur le PARA

La paternité en question

6. La paternité en question

1^{er} constat



Dans de nombreux cas :

Le père biologique est également le père ayant reconnu la paternité.

2nd constat



Mais dans les situations où les femmes ont bénéficiés d'un titre de séjour en qualité de parents d'enfants français :

Le plus souvent, le père biologique n'est pas celui ayant reconnu la paternité.

7. La paternité en question

Le père biologique est également le père ayant reconnu la paternité.

présent

absent

bienveillant

indifférent

malveillant

Conditions de la conception de l'enfant :
- désir d'enfant
- complaisance
- contrepartie sexuelle d'un moment

Violences physiques et morales

Chantage Administratif

Père est partie prenante dans la vie de l'enfant

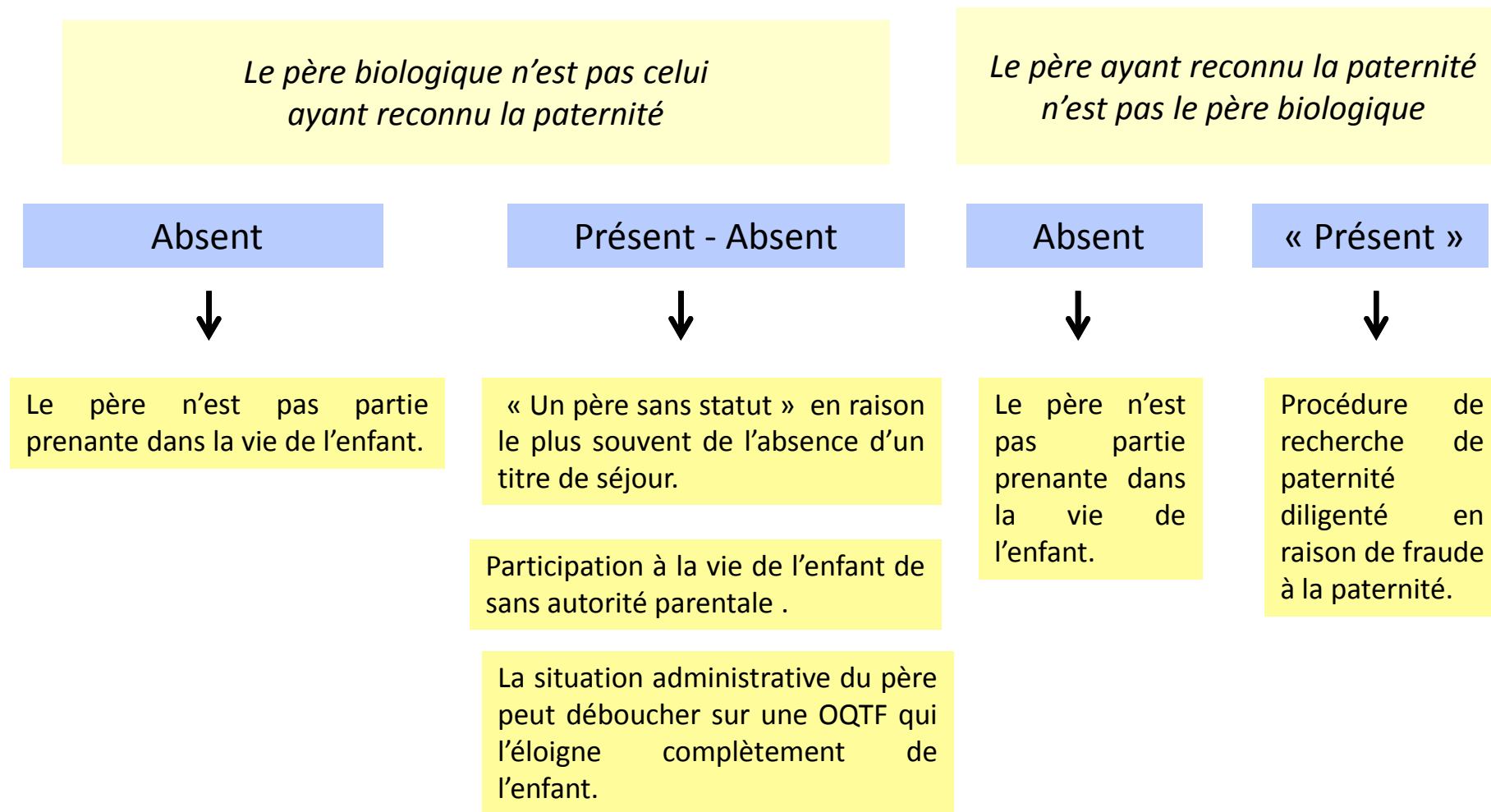
Le père n'est pas partie prenante dans la vie de l'enfant

Quelques mots sur FTDA

Quelques données sur le PARA

La paternité en question

8. La paternité en question



9. La paternité en question

FAMILLE

ENFANT

Question de l'identité

Instabilité
Précarité
Insécurité
Isolement

TRAVAIL SOCIAL

Complexité de l'accompagnement
Questions éthiques

Quelques mots sur FTDA

Quelques données sur le PARA

La paternité en question



Direction intégration*

Merci pour votre attention !

6^{ème} rencontres SOLIPAM Paris - jeudi 19 novembre 2015

** Les activités de la Direction de l'Intégration sont soutenues par l'Union européenne (FAMI), le Ministère de l'intérieur, le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le Ministère de l'égalité des territoires et du logement et ses services déconcentrés et par des collectivités territoriales.*

